



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 5/18**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE FR. 195'000.00  
POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE CROIX-DE-RIVE**

**Demande d'un crédit de construction de Fr. 195'000.00 pour le réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Dans une volonté d'embellissement de la Commune de Préverenges en phase avec une requête exprimée depuis plusieurs années déjà par des membres du Conseil communal d'harmoniser le mobilier urbain et les arrangements paysagers, un concept paysager a été commandité à l'Atelier Jean-Yves Le Baron Sàrl architectes paysagistes. Ce travail « Un autre regard sur l'espace public de Préverenges » a fait l'objet, rappelons-le, d'une présentation à la population lors de la dernière « Fête au village » en juin 2015. Ce projet comportait en plus des aspects d'embellissement, un traitement de plusieurs avenues dans une volonté de modération du trafic.

Le projet de réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive, objet de la demande de crédit soumise à votre approbation dans le présent préavis, constitue la 1<sup>ère</sup> étape de la mise en application de cette étude.

Le réaménagement proposé pour l'Avenue de Croix-de-Rive, axe particulièrement sollicité en période estivale, constitue une réponse proportionnée à la problématique identifiée par les services communaux. En trafic journalier moyen, la charge sur l'Avenue de Croix-de-Rive est de l'ordre de 2'000 véhicules/jour sur le tronçon supérieur. Elle passe à 4'000 véhicules/jour en saison estivale, avec la forte occupation de la plage.

Le réaménagement proposé a d'autre part été validé par notre mandataire circulation, le bureau Christe & Gyax Ingénieur Conseil SA à Yverdon, ainsi que par les services cantonaux concernés (Direction générale de la mobilité et des routes, DGMR). Il constitue notre réponse aux problèmes soulevés notamment par les riverains.

Le projet de réaménagement comprend essentiellement la création de 6 ralentisseurs (ou chicanes) agrémentés d'espaces plantés en bordure de l'Avenue de Croix-de-Rive en position alternée et la création d'un espace sécurisé (plateau-seuil) à la croisée avec le Chemin de Vignes et la Rue des Voiles du Léman.

Suite au retrait du préavis 6/17 en octobre dernier, faute de temps pour donner l'occasion à nos prestataires et aux services cantonaux de défendre le projet, il a

été décidé de consulter les Commissions consultatives d'urbanisme du Conseil communal (CCU-CC) et de la Municipalité (CCU-M). Cette séance s'est déroulée le 24 avril dernier en présence des mandataires et du voyer des routes pour le Canton. Lors de cette séance, il a été convenu que le projet serait déposé devant le Conseil rapidement en vue de sa réalisation avant la saison estivale 2019, ceci avec le soutien de l'ensemble des membres présents et une abstention (rapport de la CCU-CC en annexe). Il a également été convenu de la pose provisoire des ralentisseurs durant la période estivale aux emplacements prévus dans le projet mis à l'enquête, de manière à tester ces emplacements en grandeur réelle en vue de consolider en fin de saison le dispositif final.

A l'occasion de la réunion avec les commissions, le voyer des routes a précisé que le Canton pourra accepter de légères modifications d'implantation des ralentisseurs, en fonction des résultats du test et sans nouvelle mise à l'enquête.

Il va de soi que la pacification du trafic en haute saison sera réévaluée lorsque le parking projeté au Mail sera réalisé, notamment pour décharger fortement le trafic et limiter drastiquement le parcage dans la zone du bord du lac.

## **2. Projet**

### **Principes du projet**

Le projet, résultant des travaux de l'Atelier du Paysage et des recommandations du bureau Christe & Gygax Ingénieur trafic, est présenté en annexe du présent préavis.

L'objectif visé consiste à modérer les vitesses et à sécuriser les circulations, notamment celles des particuliers, cyclistes et piétons, en période estivale. Il est à remarquer que le projet proposé s'inscrit également dans la réflexion en cours pour le réaménagement de l'Avenue de la Plage en bordure du lac et la création d'un parking public sous le Mail du collège Tribord.

Le projet retenu consiste en une modération du trafic sur l'ensemble de l'avenue, depuis la RC1 jusqu'à l'Avenue de la plage, réalisée par 6 îlots-jardinières disposés de manière alternée le long de l'avenue, ainsi que d'une extension du seuil existant au carrefour avec le Chemin des Vignes et la Rue des Voiles du Léman.

Le régime actuel des priorités (déclassement des rues latérales et priorité sur l'Avenue de Croix-de-Rive) est intégralement maintenu.

Il convient de relever que des essais ont déjà été réalisés avec des éléments provisoires. Le dispositif sera reconduit cette année encore, de manière à définir les meilleurs emplacements des îlots-jardinières.

### **Détails du projet**

#### Décrochements horizontaux

Les décrochements horizontaux de la modération du trafic sont constitués par des îlots-jardinières dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Les îlots-jardinières ont une longueur de 3.00 m et une largeur de 1.80 m. Ils sont prolongés à chaque extrémité par une zone triangulaire à 45° de 1.80 m de côté, donnant à l'ensemble une longueur à la base de 6.60 m.
- La largeur de la chaussée à l'endroit des rétrécissements est d'au moins 4.00 m.
- Les jardinières sont basses, à hauteur du trottoir, avec des essences plantées d'une hauteur maximale de 60 cm et un arbre-tige placé au centre.
- Un marquage indiquant l'empiètement des jardinières sera mis en place (ligne de guidage blanche).

### Seuil au carrefour avec le Chemin des Vignes et la Rue des Voiles du Léman

Deux seuils de modération sont déjà existants sur l'Avenue de Croix-de-Rive : le premier encadre le passage piétons situé en entrée sur l'Avenue de Croix-de-Rive, depuis la RC1, lequel est maintenu et le second, au-dessus du passage piétons situé au nord du Chemin des Vignes et de la Rue des Voiles du Léman, lequel assure la traversée de l'avenue pour l'accès au collège.

Un aménagement de sécurité complémentaire pour cette traversée ainsi que pour le carrefour principal de l'Avenue de Croix-de-Rive sera prolongé par la création d'un « grand plateau-seuil » incluant le passage pour piétons et les différentes branches du carrefour (Chemin des Vignes, accès au collège et accès privés). Les caractéristiques de ce plateau-seuil figurent en annexe du présent préavis.

- La surélévation du seuil sera de 8 cm par rapport à la chaussée et le trottoir traversant sera rehaussé également de 4 cm par rapport au seuil. Les rampes du plateau-seuil auront une longueur de 1.00 m côté nord et 1.20 m côté sud pour tenir compte de la pente de l'avenue plus importante au sud.
- Les rampes seront signalées par un marquage ad-hoc (triangles blancs) et une signalisation du plateau-seuil est prévue pour chaque entrée.

### Signalisation et marquage

Aucune signalisation avancée particulière de la modération de l'Avenue de Croix-de-Rive n'est nécessaire. Localement, une signalisation sera mise en place pour indiquer le plateau-seuil du carrefour du Chemin des Vignes et de la Rue des Voiles du Léman. Une signalisation « légère » (petites balises noires et blanches) des jardinières est également prévue.

Au niveau du marquage, les déviations de trajectoire imposées par les îlots-jardinières seront signalées (pour la nuit surtout) par une ligne de guidage blanche.

Enfin, un rafraîchissement du marquage des seuils existants, des passages-piétons et de certaines lignes d'arrêt ou de cédez-le-passage sera effectué simultanément à la réalisation des aménagements projetés.

### 3. Coûts de construction

- Adaptation du projet pour enquête publique	TTC Fr.	8'000.00
- Installation de chantier	TTC Fr.	15'000.00
- Mise en place d'îlots-jardinières	TTC Fr.	45'000.00
- Façon d'un plateau-seuil	TTC Fr.	42'000.00
- Correction emplacement éclairage public	TTC Fr.	10'000.00
- Marquage et signalisation	TTC Fr.	15'000.00
- Plantations, végétalisation	TTC Fr.	20'000.00
- Honoraires direction locale des travaux (environ 8%)	TTC Fr.	12'400.00
- Frais de reproduction (env. 3%)	TTC Fr.	4'600.00
- Divers & imprévus (env. 15%)	TTC Fr.	23'000.00
<b>Total général</b>	<b>TTC Fr.</b>	<b>195'000.00</b>

### 4. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Demande du crédit de construction au Conseil communal 21 juin 2018
- Octroi du crédit de construction par le Conseil sept./nov. 2018
- Appels d'offres, procédure sur invitation nov./déc. 2018
- Réception et comparaison des offres janvier 2019
- Adjudications des offres février 2019
- Ouverture du chantier (durée probable 2 à 3 mois) mars 2019
- Fin des travaux avril/mai 2019

### 5. Financement

La dépense de Fr. 195'000.00 sera payée, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

### 6. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser cette dépense de Fr. 195'000.00 de la manière suivante :

- Amortissement du montant de Fr. 195'000.00 en 1 fois, par les comptes 2019 ;
- Prélèvement d'un montant identique du Fonds de réserve pour Routes, dont le solde non réservé au 15.06.2018 se monte à Fr. 2'769'034.65.

### 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 5/18 du 15 juin 2018,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 195'000.00 pour le réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive.
2. D'approuver la comptabilisation proposée, à savoir :
  - Amortissement du montant de Fr. 195'000.00 en 1 fois, par les comptes 2019,
  - Prélèvement d'un montant identique du Fonds de réserve pour Routes, dont le solde non réservé au 15.06.2018 se monte à Fr. 2'769'034.65.

### DIT

- Que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 juin 2018.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic : le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

**Délégué de la Municipalité :** M. Jean-François Person

**Proposition de date pour la première séance de la Commission :** Mercredi 27 juin 2018 à 19h30

**Lieu :** Annexe II du bâtiment administratif  
Rue de Lausanne 23

Préverenges, le 15 juin 2018 /JFP/cmy

### Annexes :

- Plans détaillés du projet
- Rapport du 22 mai 2018 de la Commission consultative d'urbanisme du Conseil communal